



**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Occitanie

**semaine  
de la sécurité  
des patients**

# Les médicaments, parlons-en : testez vos réflexes sécurité

sécurité des patients

1

Si j'ai pris un ou plusieurs médicaments et que je ressens un effet indésirable mentionné dans la notice, il n'est pas utile d'en parler.

D'accord Pas d'accord

2

Seuls certains sites internet délivrent des renseignements fiables et sûrs au sujet des médicaments.

3

Les médicaments vendus sans ordonnance à la pharmacie n'ont pas d'effets secondaires et conviennent à tout le monde.

4

Si quelques jours après le début de la prise d'un nouveau médicament pour un problème de santé chronique je ne ressens aucun effet, je ne change pas sa dose sans en parler à mon pharmacien ou à mon médecin.

5

La notice présente dans la boîte d'un médicament doit rester dans sa boîte pour pouvoir la consulter à tout moment.

6

Je suis enceinte, je peux prendre un médicament qui porte sur sa boîte le pictogramme suivant



7

Si j'ai de la fièvre, je prends les antibiotiques restant dans ma pharmacie depuis la dernière fois.

Pour en savoir plus ou conforter vos réponses, n'hésitez pas à en parler à votre pharmacien. ou consultez le site internet de l'ARS [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)

Ne pas jeter  
sur la voie publique



**ars**

Agence Régionale de Santé  
Occitanie

**semaine  
de la sécurité  
des patients**



... sécurité des patients ...

Pour en savoir plus ou conforter vos réponses,  
n'hésitez pas à en parler à votre pharmacien.

ou consultez les sites internet  
de l'ARS Occitanie

[www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)



de l'URPS Pharmaciens

[www.urpspharmaciens-occitanie.fr](http://www.urpspharmaciens-occitanie.fr)



de France Assos Santé

[www.france-assos-sante.org/occitanie](http://www.france-assos-sante.org/occitanie)

